

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

drawn up by the Permanent Bureau

*Document préliminaire No 2 de février 2008
à l'intention du Conseil d'avril 2008
sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 2 of February 2008
for the attention of the Council of April 2008
on General Affairs and Policy of the Conference*

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE

établie par le Bureau Permanent

* * *

STRATEGIC PLAN UPDATE

drawn up by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

La Commission I sur les affaires générales et la politique de la Dix-neuvième session diplomatique, lors de sa réunion des 22-24 avril 2002, avait conclu que les organes responsables des affaires générales et de la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé devaient « examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière [...] »¹, document dont elle a appuyé les orientations principales. Cette décision a été confirmée par la Dix-neuvième session en décembre 2002 et a été reprise dans la partie B.2 de l'Acte final de cette Session du 13 décembre 2002.

Cette Note fait le point sur la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées au chapitre IV du Plan stratégique, d'avril 2007 à mars 2008. Comme indiqué dans le Plan stratégique, les orientations stratégiques du plan ont pour objectif d'aider le Bureau Permanent et les Membres de l'organisation à continuer de s'adapter à l'évolution et aux demandes croissantes relatives aux travaux de la Conférence. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence assure sa mission et ses activités. Le contenu du programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par le Conseil sur les affaires générales et la politique. Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire de l'Organisation pour les années à venir.

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation stratégique 1

Élargir le rayonnement mondial de la Conférence

Nombre d'adhérents

- La Conférence compte aujourd'hui 68 Membres :
 - L'Équateur, le Monténégro et la Communauté européenne ont accepté le Statut dans les 12 derniers mois.
 - Le Costa Rica (2002), la Zambie (2004), la Colombie (2006) et l'Inde (2007) ont été admis mais n'ont pas encore accepté le Statut. En attendant leur acceptation du Statut, ces États sont invités à assister aux réunions de la Conférence de La Haye à titre d'observateurs.
- Le Bureau Permanent continue d'œuvrer à l'élargissement de la base d'adhérents de la Conférence de La Haye de manière réfléchie, suivant les indications précisées au paragraphe [405] du Plan stratégique.

Portée mondiale des Conventions de La Haye

- À ce jour, 128 États du monde entier sont États contractants à l'une ou plusieurs Conventions de La Haye.
- Des efforts ont été réalisés, notamment par la mise en place de fonds spéciaux visant à faciliter la présence d'experts d'États moins développés, pour assurer la participation d'un grand nombre d'États non membres à l'adoption des nouveaux instruments universels sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille (plus de 70 États ont participé à la Vingt et unième Session diplomatique). Des efforts similaires sont en cours pour la prochaine Commission spéciale sur le fonctionnement des Conventions de coopération judiciaire.

¹ Voir le « Plan stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé », établi par le Bureau Permanent, avril 2002, para. [008], qui peut être consulté sur le site Internet de la Conférence de La Haye à <www.hcch.net> sous la rubrique « À propos de la HCCH » dans le menu horizontal.

- Le programme spécial pour les États d'Amérique latine pour la promotion et la formation relatives aux Conventions de La Haye est établi depuis trois ans.²
- Un séminaire judiciaire impliquant principalement des juges des pays d'Afrique ayant en partage l'usage du français (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie) s'est tenu à La Haye du 27 au 31 août 2007. Un deuxième séminaire régional est en cours de préparation pour les États de l'Afrique australe et orientale (automne 2008)³.
- Une conférence régionale, organisée conjointement avec le Gouvernement de l'Australie et impliquant des États de la région Asie / Pacifique s'est tenue à Sydney en juin 2007 (Australie, Bangladesh, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, îles Cook, Inde, Indonésie, Japon, République de Corée, Laos, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, Philippines, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga et Viet Nam). Des préparatifs pour une conférence, organisée conjointement avec les autorités de Hong Kong (Région administrative spéciale) et impliquant des États des mêmes régions, sont en cours (prévue pour se tenir à Hong Kong en septembre 2008)⁴.
- Les préparatifs sont en cours pour une troisième conférence judiciaire de Malte, qui se tiendra à l'automne 2008.

Visibilité

- La Conférence continue à moderniser son site Internet – plus de 9 500 pages sont visitées chaque jour (plus de 2 200 visiteurs différents chaque jour) – afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents rédigés en d'autres langues que les langues officielles de la Conférence.
- Durant la dernière année, le Secrétaire général et des membres du Bureau Permanent se sont rendus en visites officielles, ont donné des cours ou des séminaires dans les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Colombie, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Guatemala, Irlande, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela.
- Le Bureau Permanent a conclu un accord avec l'Université de Johannesburg en vue de créer un centre de documentation chargé de la diffusion des documents et publications de la Conférence de La Haye en Afrique australe.
- Durant les 12 derniers mois, le Bureau Permanent a accueilli des stagiaires et fonctionnaires en détachement des pays suivants : Allemagne, Australie, Canada, France, États-Unis d'Amérique, Maroc et Ouganda.
- Pendant l'été 2007, le Bureau Permanent a organisé une session d'information avec les journaux nationaux et internationaux et les agences de presse basées aux Pays-Bas les plus importants afin d'intensifier et consolider ses contacts et fournir des informations sur les activités de la Conférence.
- À la clôture de la Vingt et unième Session diplomatique, une conférence de presse a été tenue à l'Académie, contribuant à une couverture de presse mondiale pour la Conférence de La Haye et la nouvelle Convention sur les aliments ainsi que son Protocole.

² Voir le Doc. pré-l. No 4 établi par le Bureau Permanent à l'intention du Conseil d'avril 2008 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Orientation stratégique 2

Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services post-conventionnels

La Conférence reste concentrée sur ses deux activités principales – l'élaboration et le suivi des Conventions y compris la prestation de services post-conventionnels uniques. Parallèlement, la Conférence s'engage de plus en plus dans des programmes de formation et d'assistance technique afin de promouvoir et améliorer la mise en œuvre et l'application des Conventions par les juges, Autorités centrales et autres acteurs.

Développement des Conventions

- La Commission spéciale sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille s'est réunie pour la cinquième fois du 8 au 16 mai 2007 afin de continuer les discussions de juin 2006, d'avril 2005, de juin 2004 et de mai 2003 au sujet de la loi applicable et de l'accès aux procédures.
- Le Comité de rédaction du projet sur les aliments s'est réuni à La Haye du 16 au 18 mai 2007 pour préparer l'avant-projet de Convention à l'intention de la Vingt et unième session de la Conférence de novembre 2007.
- De mars à juillet 2007, le Groupe de travail chargé des formulaires du projet des aliments, qui est un comité issu de la Commission spéciale sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille, s'est réuni par le biais de six téléconférences.
- Du 5 au 23 novembre 2007, la Vingt et unième session de la Conférence s'est tenue à La Haye pour adopter la *Convention de 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* et le *Protocole de 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires*.
- Le 31 mars 2008, les co-rapporteurs se réuniront à La Haye pour compléter leur projet de Rapport explicatif sur la *Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille*.
- Des études de faisabilité sont en cours concernant l'élaboration éventuelle d'instruments relatifs : (1) à la médiation familiale transfrontière ; (2) au choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux ; et (3) à la coopération transfrontière concernant la gestion du droit étranger.
- Autres sujets potentiels de travail futur : (1) les aspects de droit international privé des cohabitations hors mariage et partenariats enregistrés, (2) l'application de certaines techniques pour la coopération internationale développées par la Conférence de La Haye de droit international privé aux questions de migration internationale, (3) une proposition de la Suisse pour un projet de Protocole à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*, et (4) le développement d'un Protocole à la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille*, portant sur le recouvrement international des aliments à l'égard des personnes vulnérables.

Services post-conventionnels

- Pour un compte-rendu rendu détaillé des services post-conventionnels concernant les trois Conventions modernes de La Haye relatives aux enfants, voir le Document préliminaire No 3 « Les projets sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation » et le Document préliminaire No 4 consacré aux développements régionaux, tous les deux établis à l'intention du Conseil d'avril 2008 sur les affaires générales et la politique de la Conférence

- Les parties du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants concernant (1) le droit de visite / d'entretenir un contact et (2) l'exécution des ordonnances prononcées en vertu de la Convention de 1980 sont le point d'être achevées.
- La partie I du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale relative à la préparation de la mise en œuvre de la Convention doit être imprimée et publiée et la partie II sur l'agrément est en cours de préparation.
- Les parties du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1996 sur la protection internationale des enfants concernant : (1) la préparation de la mise en œuvre de la Convention et (2) le fonctionnement sont en cours.
- Des plans préliminaires pour la conception d'un Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention Aliments de 2007 concernant (1) la préparation de la mise en œuvre de la Convention et (2) son fonctionnement sont arrêtés.
- Un projet de manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Apostille est sur le point d'être achevé.
- Les chapitres d'un éventuel manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Obtention des preuves sont sur le point d'être complétés.
- Une Commission spéciale sur le fonctionnement des Conventions Apostille, Notification, Obtention des preuves et Accès à la justice est en cours de préparation.
- Du 19 au 21 septembre 2007, une seconde réunion d'experts interaméricains sur l'enlèvement international d'enfants, co-organisée par l'*Inter-American Children's Institute* et la Conférence de La Haye s'est tenue à Buenos Aires.
- Le site Internet de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) comprend maintenant 943 résumés en anglais et en français et 803 en espagnol. Durant les 12 derniers mois, des efforts ont été réalisés pour développer la section des commentaires afin de comparer les décisions entre elles.
- Le projet *iChild*, système électronique de gestion de cas offert par *WorldReach Software* (Canada), lié à la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants, est maintenant mis en œuvre dans plus de 10 Autorités centrales et des efforts sont en cours pour une mise en œuvre plus étendue.
- Le Bureau Permanent a modifié son site Internet en vue de recueillir les statistiques des États parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants pour la base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT). INCASTAT est disponible directement pour plus de 90 Autorités centrales depuis octobre 2007.
- La promotion et la mise en œuvre du programme pilote de l'Apostille électronique (e-APP) sont en cours. En mai 2007, le site Internet de l'e-APP (<www.e-APP.info>) a été lancé (en coopération avec la *National Notary Association* des États-Unis d'Amérique). Quatre ressorts ont mis en œuvre au moins une des deux composantes de l'e-APP. D'autres l'étudient activement.
- Le Bureau Permanent a publié le volume XII de *La Lettre des Juges sur la protection internationale de l'enfant*, portant sur la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants et sur la mise en œuvre pratique de la Convention de 1996 sur la protection internationale des enfants. Tous les tomes récents de *La Lettre des Juges* sont disponibles en anglais et en français ainsi qu'en espagnol, sur le site de la Conférence de La Haye.
- Le Bureau Permanent poursuit ses travaux sur les communications directes internationales entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention de 1980 et continue à participer à l'organisation de séminaires judiciaires.
- Des travaux exploratoires se poursuivent sur le développement éventuel du système *iSupport* de gestion électronique de dossiers et de communications à

l'appui de la *Convention de 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* et son Protocole sur la loi applicable.

- Le Bureau Permanent continue à recevoir et à répondre à un nombre sans cesse croissant de demandes gouvernementales et individuelles relatives au fonctionnement pratique des Conventions, plus particulièrement celles relatives à l'enlèvement international d'enfants, à l'adoption internationale, aux obligations alimentaires, à la notification, à l'obtention des preuves et à l'apostille.
- Les versions du Manuel pratique sur la Convention Notification en chinois et en portugais sont en cours de rédaction. La possibilité de versions en espagnol et en ukrainien est étudiée.

Formation juridique et assistance technique

- Le Bureau Permanent a participé à l'organisation de séminaires et conférences judiciaires internationales, comme le Séminaire judiciaire pour les pays d'Afrique ayant en partage l'usage du français relatif aux principales Conventions de La Haye en matière de protection internationale des enfants, de coopération administrative et judiciaire internationale et de contentieux international, tenu à La Haye du 27 au 31 août 2007.
- Le Bureau Permanent a aussi participé activement à des sessions de formation organisées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Service social international (SSI), le Conseil de l'Europe, l'Institut Européen d'Administration Publique, le Centre européen de politique et avis juridique, l'Association internationale du Barreau, la *National Child Support Enforcement Association* (NCSEA), la *National Notary Association* (NNA) et l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ).
- Par le programme de formation et d'assistance technique pour la mise en œuvre effective de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale, le Bureau Permanent fournit une assistance technique au Guatemala. Le Kenya, le Cambodge et le Népal ont également demandé une assistance. Le programme est financé par le biais du Budget supplémentaire.
- Durant les 12 derniers mois, des séminaires portant sur la Convention Titres de 2006 se sont déroulés en Australie, en Colombie et au Pérou.

Dans le cadre du renforcement de ses services post-conventionnels, la Conférence continuera à nouer des partenariats avec des États, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche, et à axer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée. Le Bureau Permanent poursuit son travail pour l'établissement de programmes plus systématiques de formation (voir Doc. pré-l. No 6 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique, mars 2006).

Partenariats avec les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

- Durant l'année écoulée (1er avril 2007 au 31 janvier 2008), les États suivants ont versé des dons ou contributions en réponse au Budget supplémentaire ou à d'autres demandes ponctuelles (projet sur les aliments, programme d'assistance technique pour l'adoption internationale et conférences judiciaires incluant le Séminaire judiciaire pour les pays d'Afrique ayant en partage l'usage du français) : Argentine, Australie, Canada, Chine, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Nouvelle-Zélande, Monaco, Pays-Bas et Royaume-Uni (voir L.c. A No 1(08) du 4 février 2008 et L.c. ON No 2(08) du 4 février 2008).
- Le *Hague Forum for Judicial Expertise*, l'Institut français des Pays-Bas et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont respectivement contribué à hauteur de 49 712 euros, 29 750 euros et 15 965 euros pour le

Séminaire judiciaire pour les pays d'Afrique ayant en partage l'usage du français, tenu à La Haye du 27 au 31 août 2007.

- Le détachement d'un fonctionnaire a été organisé avec le Canada (Québec) (à temps partiel depuis septembre 2005).
- Une stagiaire est financée par l'Université de McGill, Montréal, Canada (6 mois – de février à juillet 2008).
- La première stagiaire du programme de stage Peter Nygh s'est jointe à l'organisation en 2007 (6 mois – d'octobre 2007 à avril 2008).
- Le Ministère des Affaires étrangères de l'Argentine a renouvelé son soutien au Programme pour l'Amérique latine en fournissant le bureau du Collaborateur juridique de liaison.

Partenariats avec des instituts universitaires et de recherche

- En 2007, l'Université de New York a envoyé deux étudiants en stage d'été au Bureau Permanent.
- En 2007, l'Université de Georgetown a mis un étudiant à la disposition du Bureau Permanent au cours de l'été et un autre au cours de l'automne.
- Plusieurs projets de recherche ont été engagés et terminés au cours des 12 derniers mois, avec notamment, la Faculté de droit de Cardiff (Royaume-Uni) et l'Université d'Aberdeen (Royaume-Uni). Le Bureau Permanent entretient une coopération avec la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin, Lyon (France), la Faculté de droit de l'Université de Groningue (Pays-Bas) et la Faculté de droit de l'Université Tohoku (Japon).

Orientation stratégique 3

Améliorer les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement

Nouvelles méthodes de travail

- Le Groupe de travail sur la coopération administrative relatif au projet sur les aliments et ses deux Sous-comités se sont réunis par téléconférence et par le biais d'une liste électronique de discussion grâce au soutien de l'*Office for Child Support Enforcement* des États-Unis d'Amérique.
- Le Comité chargé des formulaires relatif au projet sur les aliments se réunit par téléconférence.
- Des systèmes utilisant l'Internet sont maintenant utilisés afin de présenter des démonstrations du logiciel *iChild* et de l'e-APP aux autorités intéressées.
- Le Bureau Permanent a organisé et coordonné une réunion par téléconférence de 12 États d'Amérique latine en préparation de la Session diplomatique de novembre 2007.
- Recours plus fréquent à la visioconférence.

Orientation stratégique 4

Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales

Développer les communications

- La Conférence continue à moderniser son site Internet afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents rédigés dans des langues autres que les langues officielles de la Conférence.

Développer la coopération

- Des préparations en vue de la conclusion d'un Mémoire d'entente avec l'*Asian African Legal Consultative Organization* (AALCO) sont en cours.
- Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a renforcé sa coopération avec d'autres organisations internationales concernant les questions horizontales pour lesquelles elles ont un intérêt commun.

Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a coopéré avec les organisations suivantes :

Organisations intergouvernementales et transnationales

- *Asian African Legal Consultative Organization* (AALCO)
- Banque mondiale
- Banque des règlements internationaux (BRI)
- Banque centrale européenne (BCE)
- ChildONEurope
- Commission internationale de l'état civil (CIEC)
- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant
- Secrétariat du Commonwealth
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Conseil de l'Europe
- Fonds monétaire international (FMI)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- *Inter-American Children's Institute* (IIN)
- Institut international pour l'unification du droit international privé (UNIDROIT)
- MERCOSUR
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Organisation pour l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE)
- Organisation des États américains (OEA)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programmes des Nations unies pour l'environnement (PNUE)
- Union africaine
- Union européenne / Communauté européenne

La réunion annuelle de coordination des trois responsables des Secrétariats respectifs de la CNUDCI, d'Unidroit et de la Conférence de La Haye, tenue à Vienne le 11 février 2008, mérite d'être mentionnée plus particulièrement.

Organisations internationales et non gouvernementales

- Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones
- Association de droit international (ILA)
- Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français
- Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI)
- *International Bar Association* (IBA)
- Association internationale de droit de la famille (ISFL)
- Association internationale de droit judiciaire (AIDJ)
- *International Association of Women Judges* (IAWJ)
- Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)
- Chambre de Commerce Internationale (CCI)
- *Conference of Central Securities Depositaries*
- Défense des Enfants International (DEI)
- Euradopt
- *European Federation for Missing and Sexually Exploited Children*
- *European Network on Parental Child Abduction*
- *Financial Market Lawyers Group* (FMLG)
- *Inter-American Bar Association* (IABA)
- *International Academy of Matrimonial Lawyers* (IAML)
- *International Centre for Missing and Exploited Children* (ICMEC)
- *International Foster Care Organisation* (IFCO)
- *Nordic Adoption Council*
- Service social international (SSI)
- Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ)
- Union internationale du Notariat Latin (UINL)
- *US-Mexico Bar Association*

Orientation stratégique 5

Améliorer la gestion des informations internes

- Le Bureau Permanent continue sa mise en œuvre d'un Rapport, préparé en 2003 par un consultant extérieur, sur la gestion de l'information et des documents internes, afin de développer la mémoire institutionnelle de la Conférence, d'améliorer le système de classement (classement électronique compris) et d'optimiser la gestion de la bibliothèque et l'emploi des applications informatiques prévues à cet effet (voir para. [437] du Plan stratégique).
- Au cours de l'année écoulée, le Bureau Permanent a complété la mise en œuvre de son nouveau catalogue électronique, avec l'assistance de la bibliothèque du Palais de la Paix.
- Durant les neuf derniers mois, le Bureau Permanent a réorganisé ses systèmes de dossiers et d'archives en utilisant un système numérique de classification cohérent qui résulte en un système bilingue logique.

- De plus, le Bureau Permanent est en train de rendre disponible sous format électronique tous les dossiers et archives existants.
- Le Bureau Permanent met actuellement à jour son système de gestion des documents électroniques qui permettra le classement central de tout type de document électronique y compris les courriels et les documents papiers reproduits sous forme électronique. Ce nouveau système, en s'appuyant sur une technologie de reconnaissance optique des caractères, permettra en outre de retrouver les documents beaucoup plus rapidement.

Orientation stratégique 6

Rapprocher les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux documenté, et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels

- Le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence qui se réunira du 1er au 3 avril 2008, se verra présenter le projet préliminaire de Budget pour l'Exercice financier LIV (1er juillet 2008–30 juin 2009) (*cf.* Plan stratégique, para. [427]), voir le Document préliminaire No 7.
- Un Rapport intermédiaire relatif au Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LIII (1er juillet 2007–30 juin 2008) a été transmis aux États membres en février 2008 (L.c. A No 1(08) et L.c. ON No 2(08)) et un projet de Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LIV (1er juillet 2008–30 juin 2009) sera présenté au Conseil des représentants diplomatiques, et pour information, au Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence du 1er au 3 avril 2008 invitant les Membres à financer des activités ne tombant pas sous le Budget régulier, voir le Document préliminaire No 8.
- Pour la charge de travail, les échéanciers et l'implication budgétaire pour 2008-2009 concernant les projets relatifs aux conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, voir le Document préliminaire No 3.
- Certains États membres ont été invités à verser des contributions volontaires afin de financer le projet sur les aliments en 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.
- Le Secrétaire général, en consultation avec la Section Commune d'Administration des Pensions des organisations coordonnées, continue à examiner les différentes perspectives afin de stabiliser la situation de la Conférence en matière de pensions.